

Règlement de la garderie

La garderie des vacances d'avril est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, **à l'Ecole Maternelle Les Sources** (sous réserve du nombre d'enfants), avec possibilité de repas le midi, pour les parents qui le souhaitent.

Une priorité est donnée aux enfants dont les parents travaillent.

L'accueil des enfants se fait de 8h00 à 9h00 et la sortie de 17h00 à 18h00

Les familles qui n'ont pas inscrites leurs enfants à la cantine huit jours avant, et qui souhaiteraient les y laisser se verraient appliquer une pénalité de 5€ par jour.

Les inscriptions et la présence des enfants ont lieu à la semaine, toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée. En cas d'absences répétées, la commune se réserve le droit d'inscrire un autre enfant.

Le règlement de la garderie et de la cantine a lieu à l'inscription qui s'effectue en Mairie, accompagné d'une fiche sanitaire avec les coordonnées des parents ou la personne responsable de l'enfant qui devront être contactés en cas de problème.

Pour une bonne organisation de ces deux semaines, nous vous demandons de venir vous inscrire en mairie **au plus tard le 01 Avril 2022.**

Chaque enfant se munira d'une bouteille d'eau, d'une collation (gâteau) pour le matin et d'un goûter pour l'après-midi.

Aucun médicament ne sera administré par les employés communaux, en cas de prescription médicale, il appartiendra à chaque parent de prendre ses propres dispositions

Aucun jeu (cartes, jeux électroniques etc ...) de l'extérieur qui pourrait engendrer des disputes ou des échanges ne sera admis dans l'enceinte du bâtiment.

Les responsables de la garderie se réservent le droit de ne pas accepter d'éléments matériels, qui ne soient pas visés par le présent règlement et qui pourraient mettre en danger la sécurité des enfants.

Tout comportement perturbateur, violent ou irrespectueux fera l'objet d'un entretien avec les parents et éventuellement d'une exclusion de la garderie. Cette dernière décision sera prise par l'autorité hiérarchique après établissement d'un rapport des responsables de la garderie.

Participation des familles

1^{er} enfant inscrit : 25€ la semaine + 4,90 Euros par repas

2^e enfant inscrit : 20€ la semaine + 4,90 Euros par repas

3^e enfant inscrit et plus : 15€ la semaine + 4,90 Euros par repas

